

209C1233
FR0000039620-FS0588

5 octobre 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CARBONE LORRAINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2009, la Caisse des dépôts et consignation (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARBONE LORRAINE et détenir 799 665 actions CARBONE LORRAINE représentant autant de droits de vote (1), soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CARBONE LORRAINE sur le marché par le FSI.

Le déclarant a précisé détenir au total 1 211 920 droits préférentiels de souscription donnant droit à la souscription de 285 157 actions (3).

(1) Dont 695 930 actions représentant autant de droits de vote détenus par la CDC (par l'intermédiaire de sa filiale à 100% CDC EVM) et 103 735 actions représentant autant de droits de vote détenus par le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement détenu à 51% par la CDC).

(2) Sur la base d'un capital composé de 15 852 697 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Dont 695 930 droits préférentiels de souscription exerçables jusqu'au 14 octobre 2009, donnant droit à la souscription de 163 748 actions, détenus par la CDC et 515 990 droits préférentiels de souscription, donnant droit à la souscription de 121 409 actions, détenus par le FSI. Le déclarant a précisé que 1 211 919 droits préférentiels de souscription seront exercés.